

**Tendances futures** Où va la prévoyance professionnelle? **Institutions collectives et communes** Les intérêts des assurés au centre des priorités **L'univers de la prévoyance en 2000 caractères** La dilution  
**News** Informations et actualités



**Judith Yenigün-Fischer**  
Rédactrice « Focus Prévoyance »

## Une bonne raison de faire la fête

La LPP célèbre cette année ses 40 ans d'existence. Depuis son introduction en 1985, beaucoup de choses ont changé: nous vivons plus longtemps, nous travaillons davantage à temps partiel et nous changeons plus souvent de travail. Plus d'un tiers de la population active suisse travaille aujourd'hui à temps partiel, dont près de 60 % des femmes. Les emplois multiples et les changements fréquents de travail sont devenus la norme.

Il existe de moins en moins d'institutions de prévoyance propres aux entreprises. La part des assurés dans les institutions collectives et communes est passée de 56 % en 2004 à 76 % fin 2022. Cette évolution comporte des avantages mais aussi des risques.

La dilution est l'un de ces problèmes. Les institutions collectives et communes visent certes une croissance, mais elles doivent veiller à ce que leur développement soit sain et ne détériore pas la situation financière des entreprises affiliées existantes. Lorsque le dernier groupe de la première génération partira à la retraite cette année, la croissance organique de la branche s'arrêtera. Le poids dans les institutions de prévoyance se déplace de plus en plus des assurés actifs vers les retraités. Cette évolution augmente la pression financière.

Malgré des défis, le 2<sup>e</sup> pilier reste toutefois un modèle de réussite. Il existe donc de bonnes raisons de fêter même s'il reste beaucoup à faire pour que le 2<sup>e</sup> pilier puisse rester sain pendant longtemps. Malgré une multitude de réglementations, les conseils de fondation ont heureusement encore beaucoup de liberté de création et ne doivent pas attendre qu'une réforme politique aboutisse un jour ou l'autre.

Tendances futures

# Où va la prévoyance professionnelle?

Le 2<sup>e</sup> pilier est un support central de la prévoyance vieillesse suisse. Il contribue largement à la sécurité financière de la quasi-totalité des actifs et des retraités suisses. C'est pourquoi il doit constamment s'adapter aux changements fondamentaux tels que le vieillissement de la société ou les transformations du monde du travail.

La mission fondamentale du 2<sup>e</sup> pilier doit emboîter le pas à l'évolution de la société, de la politique et du secteur lui-même. Dans ce contexte, les responsables d'une institution de prévoyance doivent être particulièrement attentifs à certaines évolutions. Le présent article esquisse un certain nombre de changements et résume leurs effets sur le 2<sup>e</sup> pilier, sans porter de jugement de valeur.

## Changements sociétaux

Par rapport à la situation lors de l'introduction de la LPP obligatoire en 1985, le marché du travail est devenu plus diversifié. Actuellement, plus d'un tiers des personnes en Suisse travaillent à temps partiel, et cette proportion atteint même près de 60 % chez les femmes. Les emplois multiples ont augmenté. Depuis les années 1990, le nombre de personnes actives en Suisse est passé d'un peu moins de 4 millions à plus de 5.3 millions de personnes, notamment en raison d'une plus grande participation des femmes. Chaque année, en Suisse, une personne active sur cinq change d'emploi et donc, la plupart du temps, de caisse de pensions. La plupart des institutions de prévoyance réagissent à ces changements dans le monde du travail en proposant des prestations surobligatoires qui assurent notamment une meilleure couverture des bas revenus issus d'emplois à temps partiel.

A cela s'ajoutent les tendances démographiques. Grâce à d'importants progrès dans la prévention et le traitement des maladies cardio-vasculaires, la mortalité dans les groupes d'âge de plus de 60 ans diminue depuis 1970 environ. Cela a conduit à une société vieillissante. Alors qu'au moment de l'introduction de l'AVS, 44 années d'activité professionnelle s'opposaient en moyenne à 13 années de perception d'une rente, ce chiffre est passé entre-temps à 24 années de perception. Cet allongement de la durée de perception correspond de fait à une augmentation des rentes, sans le refinancement durable de laquelle la prévoyance vieillesse n'est pas assurée.

Ces deux tendances sont encadrées par une troisième : l'individualisation. Notre société s'est libérée des anciennes dépendances, les projets de vie sont plus diversifiés et, par conséquent, les exigences en matière de prévoyance professionnelle également. Les caisses de pensions répondent à ces attentes en proposant par exemple des options pour les cotisations d'épargne ou en introduisant des plans 1e. La multitude de plans de prévoyance différents dans les institutions collectives et communes ou l'illusion du libre choix de la caisse de pensions vont également dans ce sens.



**Lukas Müller-Brunner**

Directeur, Association Suisse des Institutions de Prévoyance ASIP

## Les forces motrices dans le 2<sup>e</sup> pilier

Outre les tendances de la société, on observe des tournants au sein même du 2<sup>e</sup> pilier. En 2025, la croissance organique du secteur s'arrêtera. Lorsque, 40 ans après l'introduction du régime obligatoire LPP, le dernier groupe de la « première génération » prendra sa retraite, la seule poursuite du minimum légal ne sera plus un moteur de croissance.

L'« effet baby-boom » agit dans le même sens. Avec la vague de départs à la retraite de la génération à natalité élevée et à fort capital, le poids (du moins mesuré en capital) se déplace des actifs vers les retraités. Dans l'ensemble du secteur, cela devrait d'une part augmenter le risque de longévité et d'autre part restreindre la marge de manœuvre en cas d'assainissement, car celle-ci se limite de fait aux assurés actifs et aux employeurs. A l'inverse, il est toutefois plausible que la stabilité des différentes caisses augmente, car les capitaux de couverture des rentes sont en général disponibles à long terme et ne sont guère exposés à des fluctuations, par exemple lors de liquidations partielles.

En outre, la tendance à la création d'institutions collectives et communes au détriment des caisses propres à l'entreprise reste inchangée ces derniers temps.<sup>1</sup> Ces changements structurels donnent certes naissance à des entités plus grandes, qui bénéficient d'économies d'échelle, notamment en ce qui concerne leur capacité de risque. La consolidation rend toutefois les secousses plus graves si une ou plusieurs de ces grandes entités devaient connaître des difficultés financières. Il faut néanmoins garder à l'esprit que les grands employeurs ou les pouvoirs publics ne devraient guère s'écarter de la caractéristique distinctive d'une institution de prévoyance propre, qu'ils peuvent organiser eux-mêmes.

<sup>1</sup> Voir aussi l'article de [Laetitia Raboud](#).

## Transformations politiques et réglementaires

Sur la scène politique, la prévoyance professionnelle devient régulièrement un enjeu pour différents intérêts et acteurs. Tout d'abord, le 2<sup>e</sup> pilier est régulièrement considéré comme la panacée à toutes sortes de maux, et les institutions de prévoyance sont chargées de toujours plus de tâches qui vont bien au-delà de la prévoyance proprement dite. Les exemples les plus récents de cette attitude sont les prescriptions relatives à la protection des données et à l'informatique, aux placements durables et aux votes lors des assemblées générales ou à l'application des jugements de divorce. Ce zèle réglementaire est illustré par la LPP et l'OPP2, dont le nombre de pages a plus que doublé au cours des deux dernières décennies. Cela n'augmente pas seulement la charge administrative des caisses. Des conflits d'objectifs peuvent également survenir lorsque, par exemple, la recherche d'une répartition optimale des risques entre en conflit avec d'autres prescriptions.

En outre, la prévoyance professionnelle est souvent impliquée dans la lutte pour la répartition de la prévoyance vieillesse. En raison du vieillissement de la population, la durée de versement des rentes du 2<sup>e</sup> pilier s'allonge, comme nous l'avons déjà mentionné. Parallèlement, l'AVS, financée par répartition, est confrontée à des déficits prévisibles, car aux versements des actifs s'oppose un nombre croissant de retraités. Dans la lutte pour un financement stable des deux piliers, il en résulte inévitablement une bataille de la répartition du « franc politique », qui ne peut être dépensé qu'une seule fois.

Enfin, de nombreux acteurs considèrent la prévoyance professionnelle comme un dossier toxique. Après 2010 et 2017, c'est la troisième fois qu'un projet concernant la prévoyance professionnelle échoue dans les urnes. La volonté politique de lancer un grand projet devrait donc faire défaut dans un avenir prévisible. C'est pourquoi, d'une part, seules de petites adaptations législatives sont réalistes. D'autre part, les risques systémiques doivent être résolus par le biais de mesures secondaires, ce qui pourrait transformer cette structure déjà complexe en un véritable rafistolage.

Le système fédéral de prévoyance professionnelle est donc mis à l'épreuve sur plusieurs fronts. Toutefois, le secteur a toujours prouvé par le passé qu'il était capable d'évoluer et de s'adapter à de nouvelles circonstances, pour autant qu'on ne lui impose pas un carcan réglementaire trop strict et qu'on laisse la priorité à la gestion éprouvée du partenariat social.



« Maintenant, il nous faut juste quelque chose qui nous permette de vivre jusqu'à la retraite. »



## A quoi devrait ressembler la prévoyance vieillesse en Suisse dans dix ans ?



**Christophe Decor**

Directeur général,

Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève

A un horizon de dix ans, la prévoyance vieillesse en Suisse devrait toujours reposer sur ses trois piliers, complémentaires et solides. J'espère que les évolutions fiscales à venir ne mettront pas ces trois piliers en concurrence, mais contribueront à renforcer leur complémentarité. Concernant le 2<sup>e</sup> pilier, la concentration des acteurs – caisses de pensions, experts, fournisseurs IT – devrait continuer à se renforcer, tout comme la digitalisation des services offerts aux assurés. La nouvelle génération d'actifs sera davantage informée et attentive aux possibilités que les caisses de pensions peuvent offrir pour construire leur prévoyance. Les caisses de pensions devront relever les défis liés aux évolutions sociétales en cours, pour permettre de continuer d'assurer au mieux, le filet social de la prévoyance pour l'ensemble des bénéficiaires. Il sera essentiel de garder à l'esprit que la prévoyance vieillesse est avant tout une assurance sociale, au service de l'ensemble de ses bénéficiaires, malgré la manne financière qu'elle représente.

Institutions collectives et communes

# Les intérêts des assurés au centre des priorités

Alors que les institutions de prévoyance collectives et communes comptent de plus en plus d'assurés, il est essentiel que les intérêts de ceux-ci soient au cœur des préoccupations de l'organe suprême. Or, certains modèles économiques contribuent à mettre en péril l'équilibre financier du monde de la prévoyance.

Le phénomène de concentration dans le 2<sup>e</sup> pilier est indéniable. Chaque année, le nombre d'institutions de prévoyance se réduit d'environ 4 %. Cette importante diminution est en particulier due à la dissolution des institutions de prévoyance propres à l'employeur, dont le nombre a chuté de près de 60 % depuis 2004.

En conséquence, le nombre de personnes assurées auprès d'institutions de prévoyance collectives et communes (ICC) a été en constante progression. Alors qu'il s'élevait à 56 % en 2004, il était de 76 % à la fin 2022. 85 % de ces personnes assurées dans des ICC le sont au sein des 50 plus grandes.

## Un besoin du système devenu source de profit

L'essor des ICC est dû non seulement aux difficultés que les petites institutions de prévoyance d'employeur rencontrent face à la complexification du système, mais également aux nombreuses opportunités qu'offrent de plus grandes struc-

tures. La gestion d'une institution de prévoyance, tout comme le fait de siéger au sein de son organe suprême, supposent des compétences techniques approfondies dans de nombreux domaines. Quant aux coûts fixes auxquels une institution de prévoyance doit faire face, ils sont d'autant plus onéreux pour chacune des personnes assurées que le collectif est restreint.

Les ICC apportent souvent une solution adéquate pour les petites et moyennes entreprises, sous l'angle des coûts grâce notamment à la mutualisation du risque, mais également du fait de la professionnalisation de la solution de prévoyance. Ainsi, les plans de prévoyance proposés se flexibilisent, la gestion d'un plus grand volume d'avoires permet de réduire les frais de gestion de fortune et les prestations de service s'optimisent.

Il est ainsi indéniable que les ICC répondent à un certain besoin ; elles peuvent toutefois également représenter un



**Laetitia Raboud**

Directrice de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle

danger pour le système lorsque les sociétés d'exploitation qui les dirigent ont pour objectif premier la recherche de profit et que la défense des intérêts des assurés n'est en conséquence plus au centre des préoccupations.

Quand bien même le nombre d'ICC gérées par des entreprises à but lucratif est restreint, la menace qu'elles font peser sur le monde de la prévoyance professionnelle mérite une attention toute particulière. C'est dans ce contexte de conflits d'intérêt potentiels que la notion d'institutions de prévoyance en concurrence entre elles doit en particulier être appréciée. La pyramide de contrôle de la prévoyance professionnelle doit en tout temps veiller à ce que l'attractivité économique d'une ICC et le profit que sa croissance génère au profit de la société qui la gère ne se fassent pas au détriment de sa stabilité financière et des intérêts des assurés.

### **Des structures complexes, d'importantes responsabilités et une surveillance adaptée**

Des solutions quasi sur mesure, des œuvres de prévoyance plus ou moins autonomes selon les affiliations, des relations de solidarité parfois extrêmement complexes, les structures des ICC deviennent de moins en moins transparentes.

Les difficultés que cette complexification engendre pèsent sur tous les acteurs du système et, en première ligne, sur l'organe suprême de l'institution de prévoyance. Les attentes envers les membres de ce dernier, de même que les responsabilités qu'ils endossent, sont toujours plus élevées. Le système de milice, voulu par le législateur et ancré dans le système du 2<sup>e</sup> pilier, induit de nombreux défis particulièrement importants.

L'hétérogénéité et l'opacification constantes du paysage de la prévoyance posent ainsi de nombreux défis à la surveillance. Consciente de ces nouveaux enjeux, la pyramide de surveillance a su adapter sa pratique et prendre les mesures adéquates. Alors que les autorités de surveillance cantonales et régionales ont porté une attention ciblée sur les thématiques de gouvernance (conflits d'intérêt, relations de dépendance économique notamment), la CHS PP a adopté,

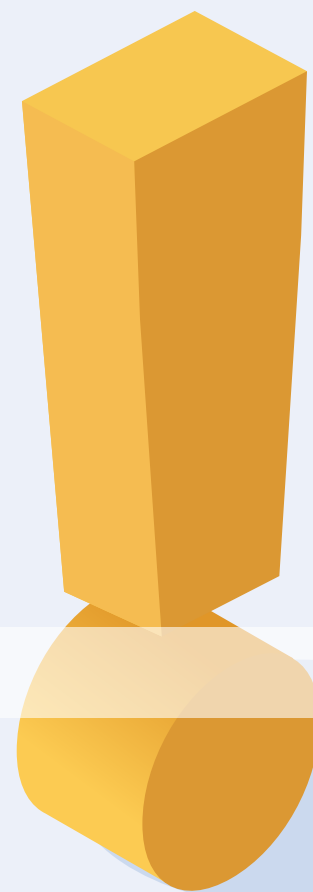
respectivement envisagé, plusieurs directives spécifiques, en lien entre autres avec la thématique de la concurrence entre institutions de prévoyance ou les actes juridiques passés avec des personnes proches.

### **Le 2<sup>e</sup> pilier doit rester une assurance sociale**

Les ICC se sont implantées dans le système de la prévoyance et sont devenues quasi incontournables puisqu'elles présentent, pour beaucoup de petites structures, une solution appropriée. Afin que leur existence puisse être accompagnée de manière adéquate, la pyramide de contrôle et de surveillance doit disposer des instruments nécessaires. L'organe suprême doit être conscient et en mesure de réaliser, en toute indépendance, ses tâches, intransmissibles et inaliénables, prévues à l'art. 51a LPP. Dans ce cadre, une attention et une importance toutes particulières doivent être vouées à la formation adéquate des représentants des salariés et de l'employeur, à la représentation paritaire et à l'absence de conflits d'intérêts.

Il existe plusieurs types très différents d'ICC et il peut être difficile de comprendre le fonctionnement de chacune d'entre elles. Il existe toutefois un élément central qui permet de les différencier : leur modèle économique. Le 2<sup>e</sup> pilier est et doit rester une assurance sociale. A ce titre, les prestations de service et la croissance doivent toujours servir les intérêts des assurés. Il appartient dès lors aux institutions de prévoyance gérées par des sociétés à but lucratif de s'émanciper de ces dernières, tant dans leur propre intérêt que dans celui de leurs assurés. C'est ainsi que la confiance dans la prévoyance professionnelle pourra être sauvegardée.





L'univers de la prévoyance en 2000 caractères

# La dilution

Il existe une catégorie d'images linguistiques qui sont jolies parce qu'elles s'expliquent d'elles-mêmes. La dilution en fait partie parce qu'on se doute de ce que cela peut signifier. La dilution d'un liquide précieux peut-être, pour ne pas mentionner le coupage du vin.

## Protection de l'existant

Dans le contexte du 2<sup>e</sup> pilier, la dilution est un problème qui touche avant tout les institutions collectives et communes. Ces dernières veulent certes toutes assurer leur croissance pour devenir plus grandes. Mais elles doivent aussi veiller à croître de manière saine et à ne pas détériorer la situation financière des entreprises affiliées existantes. C'est pourquoi elles sont très restrictives et ne proposent une nouvelle affiliation que si ceux qui frappent à leur porte se portent bien. Cela veut dire plus de jeunes assurés (actifs) que de retraités, et des personnes ayant une situation financière solide. Autrement, le taux de couverture de la caisse serait justement dilué (et le profil de risque serait détérioré). Cela est d'autant plus important pour les petites caisses.

## Exemple de calcul fictif

L'exemple de calcul suivant est purement fictif car les grandes fondations collectives veillent, par le biais de la souscription, à ne pas permettre de dilution dans leur politique d'affiliation restrictive.

La fondation collective Careless dispose d'un patrimoine de 110 millions et d'un taux de couverture de 110 %. Les effectifs de l'entreprise Sansidée rejoignent l'institution avec une fortune de 25 millions et des engagements de 25 millions (taux de couverture 100 %). Careless a alors un patrimoine de 135 millions de francs et des engagements de 125 millions. Le taux de couverture s'élève désormais à 108 %, ce qui signifie qu'il s'est détérioré pour les assurés existants de Careless.

## Placements dilués


C'est pourquoi la fondation collective Careless refuse généralement même un portefeuille équilibré comme celui de l'entreprise Sansidée. En principe, les fondations collectives ne souscrivent pas trop de nouvelles affaires. Un autre aspect de la dilution concerne les placements de capitaux. Comme la fortune des nouvelles affiliations dans une fondation collective sont en règle générale en espèces et qu'il est difficile de placer des liquidités, une telle nouvelle souscription peut également diluer les placements.

# Actualités

## Placements durables

### Liste élargie de solutions d'investissement durables

L'Alliance Climatique Suisse a établi une liste des solutions d'investissement durables et respectueuses du climat. Cette liste positive élargie comprend environ 345 positions. La liste de fonds a pour objectif de soutenir les responsables des placements dans leurs décisions en faveur d'investissements respectueux du climat.

 liste positive élargie

## Climat de consommation

### Nette amélioration par rapport à l'année précédente

L'indice du climat de consommation s'inscrit à -30 points en décembre 2024. Il est ainsi supérieur de 14 points à son niveau de décembre 2023, selon le communiqué du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

 Seco



## Conjoncture

### Le renchérissement faiblit de 1.7 % en 2024

En décembre 2024, l'indice des prix à la production et à l'importation est resté inchangé par rapport au mois précédent. Il se situe à 106.3 points (décembre 2020 = 100). Par rapport à décembre 2023, le niveau des prix de l'offre totale des produits suisses et des produits importés a diminué de 0.9 %. Le renchérissement annuel moyen s'est ainsi situé à -1.7 % en 2024. Ces chiffres ont été établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

 OFS

## Performance

### La part des actions mondiales a été décisive

2024 a été une année fructueuse pour les placements de nombreux investisseurs institutionnels et privés. Les investissements en actions mondiales ont été particulièrement profitables. Les stratégies ayant une part d'actions élevée ont donc globalement atteint des performances plus élevées. Ce résultat et d'autres aspects de l'année écoulée sont présentés dans le [document de recherche](#) de PPCmetrics « Stratégies de placement en 2024 », qui se place dans la perspective des investisseurs suisses.

## Performance

### 7.6 % de moyenne en 2024

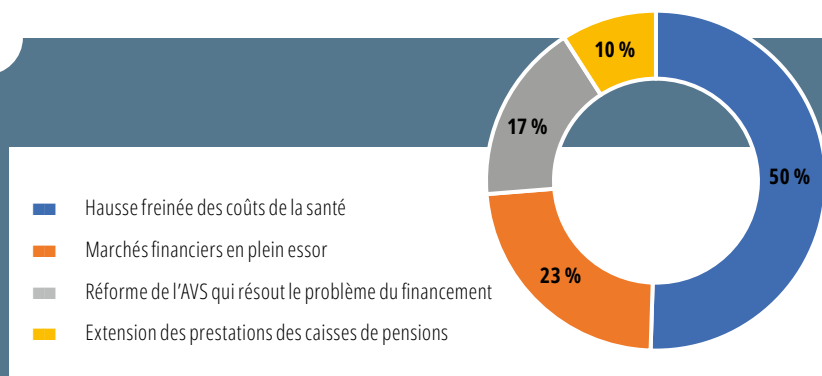
Durant l'année sous revue 2024, les quelque 100 caisses de pensions analysées par UBS ont réalisé une performance de 7.6 % sur leurs actifs de prévoyance sous gestion. Il s'agit de la performance la plus élevée depuis 2021 et de la quatrième meilleure performance des 15 dernières années. Durant cette période, 2019 a été l'année la plus performante (11.3 %) et 2022 la moins performante (-9.6 %). La catégorie « Actions mondiales ex Suisse » se distingue par une performance particulièrement positive de 21.8 %. Avec une performance de 7.3 % en 2024, les plus grandes caisses de pension (fortune gérée supérieure à 1 mia.) ont moins bien tiré leur épingle du jeu que les caisses de pensions de moyenne ou de petite taille qui affichent une performance de 7.8 %. Les caisses ont enregistré une performance moyenne légèrement négative en décembre (-0.2 %), ce qui tient principalement à l'évolution défavorable de la catégorie « Actions Suisse » (-1.3 %).

## QUESTION DU MOIS

### Souhait pour l'année de prévoyance 2025

#### Freiner la hausse des coûts de la santé

Dans la dernière question du mois, nous voulions savoir quel était votre souhait le plus important pour l'année de prévoyance 2025. La moitié (50 %) souhaite que la hausse des coûts de la santé soit freinée. Viennent ensuite les souhaits suivants : des marchés financiers en plein essor (23 %) ; une réforme de l'AVS qui résout le problème du financement (17 %) ; une extension des prestations des caisses de pensions (10 %).



#### Participez à la nouvelle question du mois :

Une adaptation des paramètres de la LPP est discutée. Que pensez-vous de cette [proposition](#) ?

VOTEZ >



# Actualités

## Statistique

### Résultat net des placements était positif en 2023

Le résultat net des placements était positif en 2023, atteignant 54 mias de francs, après une perte de 105 mias de francs l'année précédente. Les réserves de fluctuation de valeur ont augmenté à 94 mias de francs (65 mias l'année précédente), soit à un niveau encore nettement inférieur aux 145 mias de francs de 2021. C'est ce qui ressort des résultats définitifs de la statistique des caisses de pensions 2023 réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

## Statistique

### La Statistique des assurances sociales suisses 2024 est parue

La [Statistique des assurances sociales suisses 2024](#) offre une vue d'ensemble de l'évolution des différentes branches des assurances sociales et du compte global des assurances sociales pour l'année 2022. Au total, les recettes des assurances sociales se sont élevées à 204.2 mias de francs et les dépenses à 179.5 mias de francs. La plus grande partie des recettes provient de la prévoyance professionnelle avec 79.9 mias de francs.

## Durabilité

### L'ASIP publie sa Norme de reporting ESG révisée

Avec la « Norme de reporting ESG » qu'elle a élaborée à l'intention des caisses de pensions, l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance ASIP soutient les institutions de prévoyance dans leurs efforts visant à refléter dans leurs rapports l'évolution de leur approche des domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance d'entreprise (les critères ESG). Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette norme s'est déjà diffusée de manière satisfaisante parmi les caisses de pensions. Afin d'améliorer encore son applicabilité, le groupe de travail compétent de l'ASIP l'a révisée et a procédé à quelques adaptations. La [Norme de reporting ESG révisée](#) de l'ASIP (version 1.1) peut d'ores et déjà être téléchargée en allemand. Les versions française et anglaise seront prochainement disponibles.

**Un héritage inattendu** pour la commune française de Thiberville : un Parisien a fait cadeau de quasiment tout son patrimoine à la petite ville, vraisemblablement en raison de son nom. On ne sait pas grand-chose de [Roger Thiberville](#) : le météorologue vivait à Paris et possédait quatre biens immobiliers. Il est décédé en août, à l'âge de 91 ans. Il a donné la quasi-totalité de son patrimoine à Thiberville, quelque 1700 habitants, une commune normande où il n'a jamais mis les pieds. Son seul souhait envers la commune, c'est que ses cendres soient déposées dans un mémorial au cimetière local.

**Belle exception.** Selon des calculs provisoires, la Banque nationale suisse (BNS) devrait enregistrer pour l'exercice 2024 un bénéfice d'environ 80 milliards de francs. Toutefois, selon la [NZZ](#), ce résultat devrait être difficile à reproduire. L'UBS évalue le potentiel de gain de la BNS entre 10 et 15 milliards de francs. Un bénéfice de 80 milliards semble donc être une exception qui ne devrait pas se reproduire de sitôt.

**Suisse égoïste.** Dans le [World Giving Index](#), la Suisse occupe la 65<sup>e</sup> place sur 142 pays évalués. Dans la catégorie « serviabilité »



envers les étrangers, la Suisse se situe dans la moitié inférieure du classement et fait ainsi partie des dix pays les moins disposés à aider. Par rapport à la moyenne mondiale, la Suisse présente une participation supé-

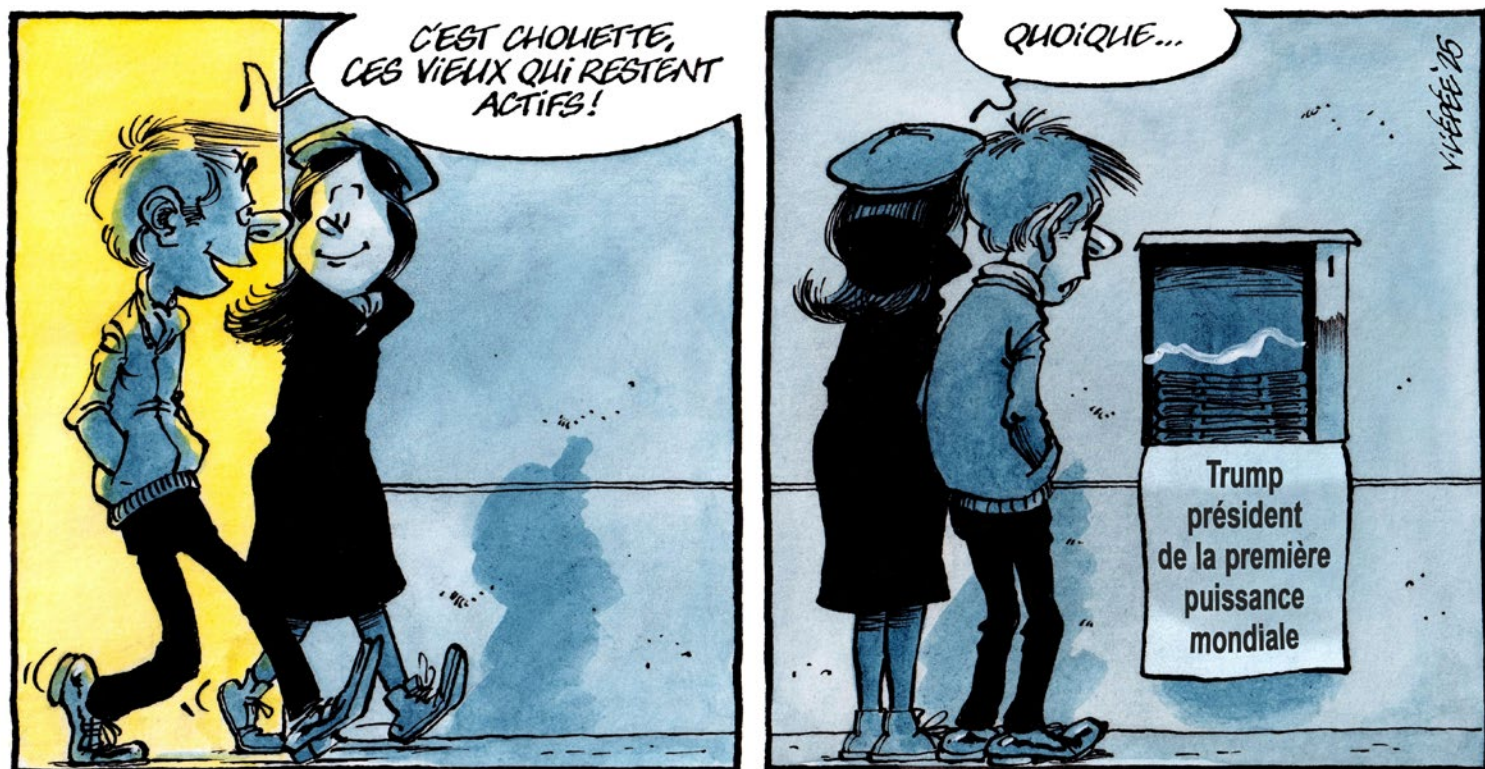
rieure à la moyenne concernant les dons d'argent. Toutefois, cela ne suffit pas pour obtenir une place dans le top 10 de cette catégorie.

La Suisse – **un aimant pour les milliardaires âgés.** Depuis 2020, 176 milliardaires ont changé de domicile et déplacé ainsi environ 400 milliards de dollars de fortune. Les résultats du rapport d'UBS reposent sur une analyse de plus de 2500 milliardaires dans le monde, sur une période de dix ans. La [Suisse](#) se trouve en tête de liste des pays qui attirent la plupart des milliardaires. Elle est suivie par les Emirats arabes unis, Singapour et les USA. Grâce à sa stabilité économique, ses banques de renom et un système juridique qui protège efficacement le patrimoine, la Suisse est un pays particulièrement attrayant pour les milliardaires âgés souhaitant préparer leur succession.

# Actualités

## Caricature du mois

### Les « Seenagers », ces seniors qui vivent une seconde jeunesse



#### CHS PP

### Exemples de calcul pour les communications C – 01/2024

La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a publié en octobre les communications C – 01/2024 « Amélioration des prestations des institutions de prévoyance collectives ou communes selon l'art. 46 OPP2 ». En réponse à plusieurs demandes sur l'application de la limite supérieure définie dans ces communications – en particulier lorsque les réserves de fluctuation de valeur sont constituées entre 75 % et 100 % de leur valeur cible – la CHS PP met à disposition sur son [site Internet](#) des exemples de calculs avec des explications complémentaires.



#### LPP et assurances sociales

### Nouveautés et chiffres repères 2025

Un tableau contenant les principaux chiffres repères de l'année 2025 est disponible en téléchargement sur le site Internet de [vps.epas](#). En outre, Gertrud E. Bollier a établi une vue d'ensemble des changements et nouveautés dans les assurances sociales pour la revue [Penso](#).



#### Aperçu des thèmes

Le numéro de mars aura pour thème « Placements en période de troubles géopolitiques ».



# Cours de prévoyance professionnelle

## Les modules de formation

6/13/20/27 mars, 3 avril 2025, Lausanne

Grâce à des spécialistes renommés de la prévoyance professionnelle, vps.epas est en mesure de proposer le cours d'introduction à la prévoyance professionnelle spécialement destiné aux membres des conseils de fondation et autres personnes intéressées. La formation de base dure cinq jours. Les modules peuvent également être suivis à la carte.

### **Jeudi 6 mars 2025**

#### **Module 1**

Conditions-cadres, bases légales et conseil de fondation

Tatiana Rezso, Valentin Schouwey

### **Jeudi 13 mars 2025**

#### **Module 2**

Personnes et prestations assurées et fiscalité

Isabelle Amschwand, Pauline Ding Aubert

### **Jeudi 20 mars 2025**

#### **Module 3**

Notions actuarielles

Michèle Mottu Stella, Simon Jacquier

### **Jeudi 27 mars 2025**

#### **Module 4**

Placement de la fortune

Gilbert Hellegouarch, Christian Caperos, Kevin Freire, Coralie Spahn

### **Jeudi 3 avril 2025**

#### **Module 5**

Actualités, comptabilité, révision et communication

Stefanie Ajilian, Guy Chervet, Aldo Ferrari, Laurent Pittet



*Vous trouverez de plus amples informations sur [vps.epas.ch](https://vps.epas.ch).  
Sous réserve de modifications du programme.*



**Lieu**  
Hôtel de la Paix,  
Avenue Benjamin-Constant 5,  
1003 Lausanne

**Heure**  
Cours complet: 5 jours,  
08h30 – 16h30

**Coûts, credit points et  
inscription sur [vps.epas.ch](https://vps.epas.ch)**

**Renseignements**  
Team Academy  
Laetitia Beaud  
+41 (0)41 317 07 61  
[academy@vps.epas.ch](mailto:academy@vps.epas.ch)  
[vps.epas.ch](https://vps.epas.ch)

Co-organisateur

Credit Points

